



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
Service Alimentation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 22 mai 2020

**Interdiction de pêche des coquillages en provenance des zones  
Concarneau large – les Glénan  
Aven- Belon- Merrien-Laïta  
Odet- Bénodet**

Les analyses effectuées par le réseau REPHYTOX ont mis en évidence une contamination par les toxines lipophiles (algues Dinophysis) des coquillages des 3 zones suivantes :

Concarneau large – Les Glénan (zone n°43)

Aven-Belon – Merrien – Laïta (zone n°48)

Odet -Bénodet (zone n°46).

**Le Préfet du Finistère a décidé ce jour l'interdiction de pêche** récréative et professionnelle, le ramassage, le transport, la purification, l'expédition, la distribution et la commercialisation des coquillages de ces 3 zones ainsi que le pompage de l'eau de mer à des fins aquacoles dans ces secteurs.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des zones fermées.

-----  
La carte actualisée des interdictions sanitaires de pêche de coquillages se trouve sur le site internet des services de l'État dans le Finistère :

<http://www.finistere.gouv.fr/tags/view/Les+dossiers/Conchyliculture>

Ces informations sont également disponibles auprès des mairies des zones littorales.

D'autres secteurs peuvent être fermés à la pêche des coquillages en raison de contamination microbologique ou de nécessité de repos biologique pour maintenir la ressource.

Ces interdictions sont disponibles auprès des mairies des zones littorales et sur le site internet [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr).

Récapitulatif de l'ensemble des secteurs fermés à ce jour (22/05/2020)		
secteur	Coquillages concernés par l'interdiction de pêche	Type de contamination
Concarneau large – Les Glénan Aven-Belon-Merrien- Laïta Odet - Bénodet	Tous les coquillages sauf les gastéropodes non filtreurs	Toxines lipophiles (DSP) <i>produites par l'algue planctonique Dinophysis</i>
Rivière de Pont Labbé Aval	Coquillages fouisseurs	microbiologique
Baie de Douarnenez- eaux profondes	Pectinidés (Coquilles Saint- Jacques et pétoncles)	Toxines amnésiantes (ASP) <i>produites par l'algue planctonique Pseudonitzchia</i>
Concarneau – large- Glénan	Pectinidés (Coquilles Saint- Jacques et pétoncles)	Toxines amnésiantes (ASP) <i>produites par l'algue planctonique Pseudonitzchia</i>
Landévennec : - estran allant des ruines de l'abbaye à la digue de Port Maria	Tous coquillages	microbiologique
Rade de Brest : - rivière de l'Aulne et Sillon des Anglais - rivière de l'Hôpital- Camfrout - anse de Kéroullé - rivière du Faou	Moules	Contamination chimique (plomb)

Recommandations :

Les personnes ayant consommé des coquillages provenant de ces zones et présentant des troubles digestifs (vomissements, diarrhées, nausées) et/ou des symptômes neurologiques (maux de tête persistants, désorientation et confusion) sont invitées à se rapprocher de leur médecin.

Il est rappelé que **la cuisson ne détruit pas les toxines apportées par les phytoplanctons** (algues microscopiques). **Même après cuisson, les coquillages restent impropres à la consommation.**